

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2025\_046**

**AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION  
DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'OCTROI D'AIDES  
À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES  
AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 6 juin 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 6 juin 2025.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT  
Sylvaine LEFEVRE a donné pouvoir à Philippe GAUTIER  
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Geneviève SIRISER  
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le conseil communautaire a nommé Geneviève SIRISER secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2025\_046 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE  
COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'OCTROI D'AIDES À L'IMMOBILIER  
D'ENTREPRISES AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2023\_012 en date du 16 février 2023 relative à la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le Conseil Départemental,
- Vu la convention signée jusqu'au 31 décembre 2025,
- Vu le projet d'avenant n°2,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 4 juin 2025.

Considérant que la convention permet au Département du Calvados d'intervenir dans les volets suivants :

- L'aide au prêt à taux zéro pour la réalisation d'investissement immobilier porté par les TPE, les PME et les ETI dans le cadre de grands projets immobiliers ;
- L'aide en soutien aux artisans, commerçants et services de proximité pour la réalisation de travaux immobiliers
- L'aide pour la réalisation d'études de faisabilité techniques préalables à la reprise des bâtiments délaissés.

Considérant que le volet « l'aide pour la réalisation d'études de faisabilité techniques préalables à la reprise des bâtiments délaissés » est suspendu par l'avenant n°2.

Considérant que le Conseil départemental a désormais finalisé son plan d'attractivité touristique et résidentielle 2023-2028, le volet d'intervention à vocation touristique cible les maîtres d'ouvrages privés dans les domaines suivants :

- Hébergements touristiques (à l'exception des meublés de tourisme et chambres d'hôtes) ;
- Equipements touristiques ;
- Autres hébergements touristiques (chambres d'hôtes, meublés de tourisme, insolites) ;
- Projets hybrides favorisant le développement territorial.

Considérant que ces aides visent à :

- Développer une offre en lien avec les thématiques du plan d'attractivité touristique ;
- Accompagner à la transition durable de l'offre touristique ;
- Accompagner au développement d'une offre de qualité ;
- Renouveler une offre en phase avec les attentes des clientèles ;
- Favoriser un développement équilibré des territoires.

Considérant que le Département reste en charge de :

- L'instruction administrative, juridique et financière des dossiers ;
- La décision d'attribution des aides selon les critères définis ;
- La contractualisation directe avec chaque bénéficiaire via une convention spécifique.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le Conseil Départemental ainsi que tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE  
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN